

Note synthétique sur le compte administratif 2022

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et les frais d'utilisation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les assurances, les salaires du personnel communal, les attributions de compensations versées à la Communauté de Communes, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les intérêts des emprunts contractés, ainsi que les frais de fonctionnement des écoles d'Orthez, payés par la commune de Lanneplaa à la ville d'Orthez depuis 2017.

Les charges de personnel sont limitées : seule la secrétaire de mairie à mi-temps fait partie des effectifs de la commune.

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50700 - MAIRIE LANNEPLAA	151 743,76	413 901,08	106 836,78	77 605,90
Total	151 743,76	413 901,08	106 836,78	77 605,90

Les dépenses de fonctionnement ont diminué entre 2021 et 2022 de 12% : elles sont passées de 172 334,02€ à 151 743,76€.

Les principaux types de recettes (hors excédent reporté) de la commune en 2022 sont :

- les impôts locaux (115 138,00€), en hausse de 5 %, et les taxes
- les dotations versées par l'État, et notamment la dotation globale de fonctionnement (28 196,00 €) en baisse de 5 %, et la dotation de solidarité rurale (8627,00 €)
- les compensations pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation (reversées par les notaires lors de la vente de biens immobiliers sur le territoire communal) : 23 014,48 € pour 2022.
- les revenus des immeubles (dont 31 472 € au titre des loyers, 3 840 € de mise à disposition de locaux au Syndicat, 2600 € de location de salle et 2 689 € de fermage)

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 48,15 k€	Contributions directes : 145,04 k€
Charges de personnel : 25,27 k€	
Charges financières : 16,10 k€	
Transfert de produits : 35,77 k€	
Autre : 26,45 k€	
	Dotations et participations : 42,75 k€
	Excédent antérieur : 182,08 k€
	Autre : 44,04 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 16,91 k€	Dotations, fonds et réserves: 77,61 k€
Dette : 23,25 k€	
Déficit antérieur : 66,67 k€	

Depuis 2011, la commune procède à l'augmentation des taux d'imposition afin de financer la construction de la Maison pour Tous. Depuis 2016, cette augmentation se poursuit afin de pouvoir prendre en charge de façon progressive le coût des frais de fonctionnement des écoles d'Orthez.

Cette année, la commune a décidé de ne pas augmenter les taxes : elles resteront donc à 26,13 % pour le foncier bâti, 66,81% pour le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera de 15,92 %.

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers... Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

- Dette -

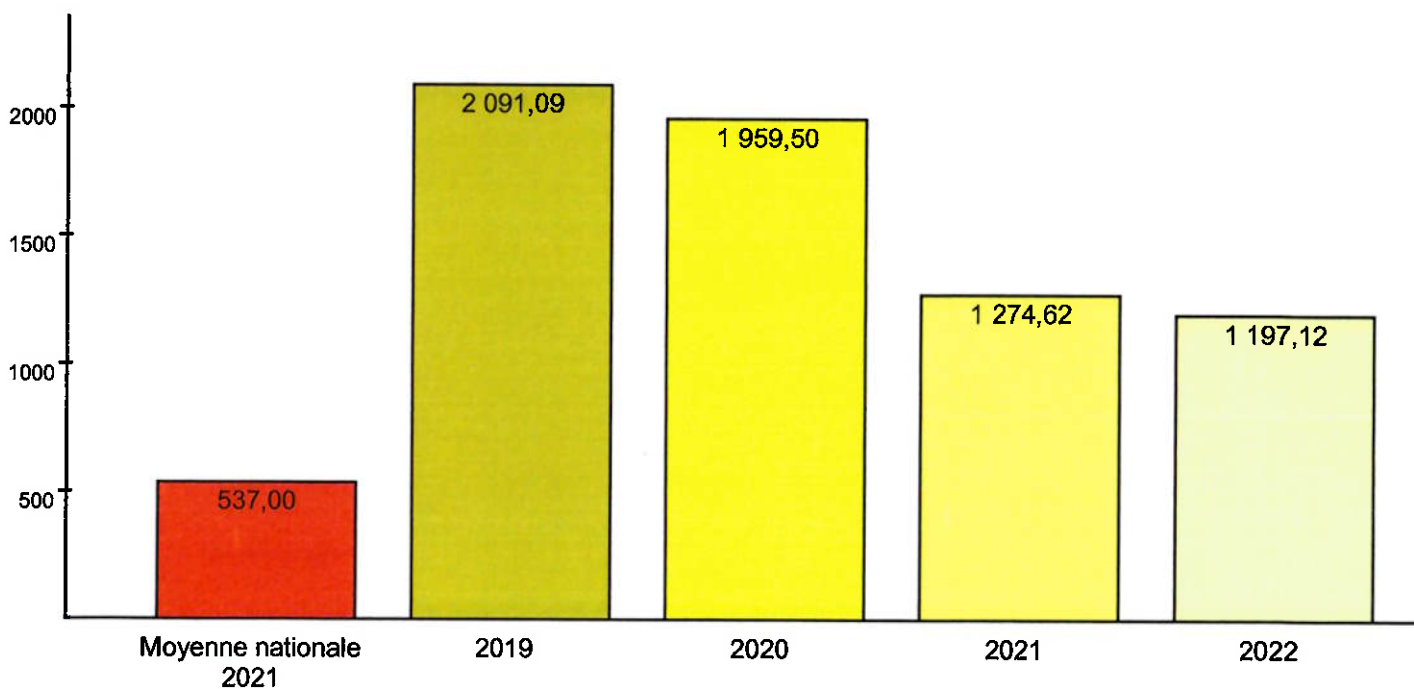
Tableau synthétique

	Encours de la dette
50700 - MAIRIE LANNEPLAÀ	359 135,20
Total	359 135,20

Les emprunts contractés :

- emprunt de 350 000 € contracté en 2012 pour la construction de la Maison pour Tous pour une durée de 20 ans (échéance de 29 971,88 € dont la dernière sera en 2032)
- emprunt de 160 000 € contracté en 2019 pour la réhabilitation du logement communal pour une durée de 20 ans (échéance de 9 380,16 € dont la dernière sera en 2039)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



Le 13/04/2023
Le Maire, Ziegler
Pierre ZIEGLER

